

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [piperno.v@cssdm.gouv.qc.ca](mailto:piperno.v@cssdm.gouv.qc.ca)

<https://www.cadre21.org/membres/8fb864d665a342497fd4c67c>

Date d'obtention : 2024-02-20 21:48:25

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode est très encadrante et clé en main. La trousse semble complète et très claire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Nous aurons maintenant des outils concrets pour nous aider dans nos interventions. Beaucoup d'informations légale n'étaient pas claire pour moi et elles le sont maintenant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est clair que lors des premières utilisation de la trousse, le fonctionnement ne sera pas si facile. Je devrai prendre le temps d'ouvrir la trousse et de consulté l'aide mémoire rapidement. Et le plus important, ne jamais prendre connaissance du contenu.